

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 <p>USSON-EN-FOREZ</p>	<p>Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</p>	<p>Délibération n° D20240511-10 Du 05 novembre 2024 ÉCOLE PUBLIQUE DU VAL CHANDIEU DEMANDE RENOUVELLEMENT ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE</p>
---	---	---

Nombre de membres		Date de la convocation	30.10.2024
Afférents au conseil municipal	15	Date d'affichage	30.10.2024
En exercice	14		
Qui ont pris part à la délibération	12	Pouvoir	2

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq du mois de novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H - GALLON M - RIVAL N - DELORME D - MAILLET-BERT P - CHATAING P - BONNEVAUX V - PITAVY A - DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L - PAULET N - MAURICE M - BOUREILLE C (12)

Absents : CHATAING P - PITAVY A (2)

Secrétaire : Sandrine JOUMARD DESSALCES

## ÉCOLE PUBLIQUE DU VAL CHANDIEU DEMANDE RENOUVELLEMENT ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la demande de l'école publique du Val Chandieu qui souhaiterait le renouvellement de leur parc informatique, quelque peu obsolète.

Un devis a été réalisé.

**Coût estimatif de l'opération : 8 400 € TTC pour 12 postes.**

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

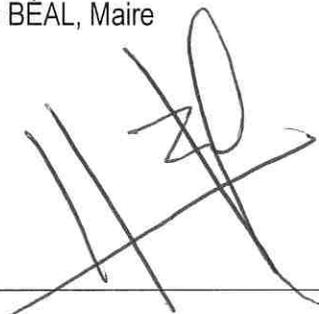
**Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :**

- **Accepte** de renouveler le parc informatique de l'école publique du Val Chandieu ;
- **S'engage** à réserver au budget les crédits nécessaires ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à USSON EN FOREZ, le 06 novembre 2024.



Hervé BÉAL, Maire



Sandrine JOUMARD-DESSALCES  
Secrétaire de séance

